

ventes annuelles inférieures à 10 millions de dollars sont admissibles à une forme d'aide.

**Appels d'offres** - Ce genre d'aide prévoit une participation aux frais encourus relativement à des offres faites pour des projets particuliers en dehors du Canada. Normalement, les offres sur les projets sont faites en concurrence avec celles des firmes étrangères. Elles portent sur des services de consultation, de génie, de construction, de fourniture de biens et de services canadiens, ainsi que de projets d'immobilisation majeurs, avec des dispositions spéciales pour les mégaprojets (comportant plus de 250 millions de dollars de contenu canadien).

**Fondation de bureaux de vente permanents à l'étranger** - Les exportateurs canadiens peuvent avoir de l'aide pour mener à bien des activités de commercialisation continue; ils ont la possibilité d'établir des bureaux de vente sur un marché étranger donné (à l'exclusion des États-Unis). Le gouvernement peut octroyer jusqu'à 120 000 \$ par projet, les sociétés pouvant bénéficier d'un maximum de deux projets pendant leur existence.

**Activités se rapportant aux secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche** - Le PDME accorde des subventions allant jusqu'à 125 000 \$ par projet afin de payer les activités spéciales des organisations, offices, commissions et organismes sans but lucratif oeuvrant dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture ou de la pêche et qui procèdent à des essais techniques, des démonstrations, des séminaires et des cours de formation portant sur les produits, ou encore visant à en faire la promotion. Cette aide n'est pas remboursable et deux projets sont admissibles par requérant et par exercice financier du gouvernement.

**Entente de commercialisation** - Le nouveau PDME offre aux sociétés la possibilité de passer des ententes avec le gouvernement en vue de lancer un programme de commercialisation composé d'activités admissibles aux termes du programme normal et ce, pour une période allant jusqu'à deux ans. Ce nouveau programme s'adresse aux moyennes entreprises de fabrication ayant une certaine expérience de l'exportation.

Pour tout autre renseignement sur le PDME, s'adresser à Info-Export, à la Direction de l'expansion du commerce dans les Antilles et en Amérique centrale ou aux Centres du commerce international situés dans les bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada.